

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
SAINT PIERRE  
EN  
FAUCIGNY  
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :  
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

## OBJET :

N°DCM2024-30

**SYANE : Travaux sur les  
réseaux de distribution  
publique d'électricité,  
d'éclairage public et sur  
les réseaux de  
télécommunications – rue  
des Celliers**

L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**PRESENTS :** Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations :** François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

**ABSENTS :** Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

**SECRETAIRE :** Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que sur proposition de la commune, le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération – Rue des Celliers figurant dans le tableau en annexe ;

. d'un montant global estimé à : 586.015,22 €  
. avec une participation financière communale s'élevant à : 333.090,51 €  
. et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 17.580,45 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny :

- 1) Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous  
Préfecture le 21/04/24

Publié le 21/04/24

Le Maire,  
Marin GAILLARD



Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement joint à la présente délibération et sa répartition financière :
  - . d'un montant global estimé à : 586.015,22 €
  - . avec une participation financière communale s'élevant à : 333.090,51 €
  - . et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 17.580,45 €
  
- S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 14.064,36 €, sous forme de fonds propres après la réception par SYANE de la première facture de travaux ;  
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
  
- S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 266.472,41 € ;  
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Marin GAILLARD

La Secrétaire,  
Valérie CHAUVIGNÉ

